



prise en charge de frais familiaux (ascendants)

Par **sabine81**, le **13/10/2009** à **11:18**

Bonjour,

mes grands parents sont propriétaires d'une maison. ils sont tous les 2 placés en maison de retraite médicalisée pour des raisons de santé. mon grand-père n'a plus toute sa raison quant à ma grand-mère, les avis des proches sont partagés.

Ils ont 5 enfants. 3 d'entre eux veulent garder la maison de mes grands-parents et demandent aux 2 autres de participer au paiement des frais d'hébergement en maison de retraite. ils ne veulent pas vendre la maison pour financer les dépenses car ils parlent de valeur sentimentale.

2 des frères, dont mon père, ne souhaitent pas payer et préféreraient vendre.

seuls les 3 autres, jouissent de la maison les week-ends.

existe-t-il un recours légal ?

quand est-il de cette 'valeur sentimentale' ?

je vous remercie par avance